

Paris, le 31 mai 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions d'avoir intégré dans votre dossier une ou plusieurs actions du compartiment **Amundi MSCI World ESG Leaders Select**.

Le 7 juillet 2023, les Catégories d'actions ETF de votre compartiment seront fusionnées avec le compartiment Amundi MSCI World ESG Leaders UCITS ETF, un compartiment d'Amundi ETF ICAV. Concrètement, cela signifie que vous détiendrez des actions du compartiment **Amundi MSCI World ESG Leaders UCITS ETF** en remplacement de vos actions du compartiment **Amundi MSCI World ESG Leaders Select**.

Les détails de cette opération sont expliqués dans le document joint intitulé « Avis aux actionnaires : Amundi MSCI World ESG Leaders Select ». Cet avis, approuvé par la CSSF, contient toutes les informations requises pour ces opérations conformément à la réglementation en vigueur. Ce document complet et précis vous permet de vous familiariser avec les implications potentielles de cette opération sur votre investissement. Nous vous recommandons donc de le lire avec toute l'attention nécessaire.

Votre conseiller financier habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le service client au (+352) 26 86 80 80 ou par e-mail à l'adresse info@amundi.com.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Arnaud Llinas

Administrateur – ETF, Indexing & Smart Beta

Amundi Index Solutions
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. de Luxembourg B206810

Luxembourg, le 31 mai 2023

AVIS AUX ACTIONNAIRES : Amundi MSCI World ESG Leaders Select

Regroupement proposé des Actions d'« Amundi Index Solutions – Amundi MSCI World ESG Leaders Select » (le « Compartiment d'origine ») au sein d'« Amundi ETF ICAV – Amundi MSCI World ESG Leaders UCITS ETF » (le « Compartiment absorbant »)

Contenu du présent avis :

- **Lettre explicative** de la fusion proposée
 - **Annexe I**: Principales différences et similitudes entre le Compartiment d'origine et le Compartiment absorbant
 - **Annexe II**: Comparaison des caractéristiques de la/des catégorie(s) d'actions absorbée(s) du Compartiment d'origine et de la/des catégorie(s) d'actions absorbante(s) correspondante(s) du Compartiment absorbant
 - **Annexe III** : Calendrier du Regroupement proposé
-

Cher/Chère Actionnaire,

Dans le cadre de l'examen continu de la compétitivité de la gamme de produits et de l'évaluation de l'intérêt du client, sur la base des dispositions de l'Article 31 des statuts de l'OPCVM d'origine, il a été décidé de regrouper :

- (1) **Les Catégories d'actions ETF décrites à l'Annexe II** (les « **Catégories d'actions ETF transférées** ») que vous pouvez détenir dans **Amundi MSCI World ESG Leaders Select**, un compartiment d'Amundi Index Solutions (l'« **OPCVM d'origine** ») ;

avec

- (2) **Les Catégories d'actions décrites à l'Annexe II d'Amundi MSCI World ESG Leaders UCITS ETF**, un compartiment d'Amundi ETF ICAV (l'« **OPCVM absorbant** »), un *organisme irlandais de gestion collective d'actifs (OPCVM)* constitué sous la forme d'un fonds à compartiments à responsabilité distincte et immatriculé en vertu de la Loi irlandaise de 2015 sur les organismes de gestion collective d'actifs (Collective Asset-Management Vehicles Act), dont le siège social est sis One George's Quay Plaza, George's Quay, Dublin 2, Irlande, immatriculé en vertu des lois irlandaises sous le numéro C461194 (le « **Compartiment absorbant** ») ;

(le « **Regroupement** »).

Cet avis est émis et vous est envoyé afin de vous fournir des informations appropriées et précises concernant ce Regroupement, ainsi que pour vous permettre de porter un jugement éclairé sur l'impact que peut avoir le Regroupement sur votre investissement.

Veillez noter que le Regroupement sera traité automatiquement à la date indiquée à l'Annexe III (la « **Date d'effet du Regroupement** »). Elle n'est pas soumise à votre approbation, vote ou consentement préalable.

Si vous ne souhaitez toutefois pas participer au Regroupement, vous pouvez demander le rachat de vos **Catégories d'actions ETF transférées**, conformément au paragraphe C. du présent avis. Dans le cas contraire, vos **Catégories d'actions ETF transférées** seront automatiquement converties en actions du Compartiment absorbant dont vous deviendrez actionnaire à compter de la Date d'effet du Regroupement, conformément aux conditions générales du présent avis.

Veillez prendre le temps de lire les informations importantes ci-dessous. Pour toute question concernant cet avis ou le Regroupement, veuillez contacter votre conseiller financier. Vous pouvez également vous adresser à la société de gestion par courrier à :

Amundi Luxembourg S.A.
5, Allée Scheffer,
L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration

A. Comparaison entre le Compartiment d'origine et le Compartiment absorbant et impact sur les actionnaires

Le Compartiment d'origine et le Compartiment absorbant sont tous deux des compartiments d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) d'Amundi. Bien qu'ils ne soient pas domiciliés dans la même juridiction européenne et ne soient donc pas supervisés par la même autorité réglementaire, le Compartiment d'origine et le Compartiment absorbant sont tous deux soumis à la législation européenne harmonisée sur les OPCVM et offrent une protection similaire aux investisseurs. En outre, l'OPCVM absorbant et l'OPCVM d'origine sont tous deux constitués sous une forme de société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable et offrent généralement des droits d'actionnaires similaires à leurs actionnaires respectifs.

Le Compartiment absorbant a été créé aux fins du Regroupement et, à cet effet, réplique, sous réserve de certains ajustements, le Compartiment d'origine. Comme détaillé à l'Annexe^o, les deux compartiments partagent des caractéristiques clés similaires, y compris l'indice suivi, la classe d'actif ciblée et l'exposition géographique, mais ils diffèrent sur certains points, notamment sur certains prestataires de services. Ils visent tous deux à fournir une exposition aux sociétés de performance qui ont la notation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) la plus élevée dans chaque secteur de l'Indice MSCI World.

Il convient également de noter que le Compartiment absorbant a adopté la structure de règlement du Dépositaire central international de titres (« **DCTI** ») pour le règlement de la négociation de ses actions. Dans le cadre de la structure de règlement du DCTI, le total des avoirs de tous les investisseurs sera attesté par un certificat d'actions global et le seul détenteur enregistré de toutes les actions du Compartiment absorbant sera un mandataire du dépositaire commun. Dans le cadre de la structure de règlement du DCTI, les investisseurs qui ne sont pas des participants au DCTI devront utiliser un courtier, un mandataire, une banque dépositaire ou un autre intermédiaire qui est un participant à la structure de règlement du DCTI pour négocier et régler les actions. La chaîne d'usufruit dans la structure de règlement du DCTI peut donc être similaire aux accords de mandataire existants dans le cadre du modèle de règlement adopté par le Compartiment d'origine.

Ce Regroupement devrait entraîner de meilleures économies d'échelle à long terme et des niveaux plus élevés d'efficacité opérationnelle, qui devraient profiter aux actionnaires des Catégories d'actions ETF transférées à plus long terme.

	Compartiment d'origine	Compartiment absorbant
État membre d'origine de l'OPCVM	Luxembourg	Irlande
Autorité de tutelle de l'OPCVM	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	Banque centrale d'Irlande (BCI)
Forme juridique	Société d'investissement à capital variable	Organisme irlandais de gestion collective d'actifs
Indice	MSCI World ESG Leaders Select 5% Issuer Capped	MSCI World ESG Leaders Select 5% Issuer Capped
Objectif d'investissement	Le Compartiment vise à reproduire la performance de l'Indice MSCI World ESG Leaders Select 5% Issuer Capped et à minimiser l'erreur de suivi entre la valeur liquidative du Compartiment et la performance de l'Indice. Le Compartiment vise à atteindre un niveau d'erreur de suivi	L'objectif est de répliquer la performance de l'Indice. Dans des conditions normales de marché, il est prévu que le Compartiment absorbant suive la performance de l'Indice avec une erreur de suivi pouvant aller jusqu'à 1 %.

	du Compartiment et de son indice qui ne dépassera normalement pas 1 %.	
Processus de gestion	L'exposition à l'Indice sera obtenue par le biais d'une Réplication directe, principalement en procédant à des investissements directs dans des valeurs mobilières et/ou d'autres actifs éligibles représentatifs des composantes de l'Indice dans des proportions extrêmement proches de leur proportion au sein de l'indice.	Le Compartiment absorbant est géré selon une approche passive et l'exposition à l'Indice sera obtenue par le biais d'une réplication directe, principalement en investissant directement dans des valeurs mobilières et/ou d'autres actifs éligibles décrits plus en détail ci-dessous et représentant les composantes de l'Indice dans une proportion extrêmement proche de leur proportion dans l'Indice, comme décrit plus en détail à la section « Méthodes de réplication pour les compartiments gérés passivement » du Prospectus. À l'exception des investissements autorisés dans des options de gré à gré, des instruments financiers dérivés sur swaps (décrits plus en détail à la section « Techniques et instruments ayant pour objet des titres et instruments dérivés ») et des liquidités, le Compartiment absorbant investira dans des actions et des Instruments liés à des actions cotés et négociés sur des Marchés réglementés.

L'Annexe I au présent avis fournit des informations complémentaires sur les principales similitudes et différences entre le Compartiment d'origine et le Compartiment absorbant. Les Actionnaires sont également invités à lire attentivement la description du Compartiment absorbant dans son prospectus et dans le document d'information clé (DIC), qui seront disponibles sur le site Internet suivant : www.amundiETF.com.

Le Regroupement du Compartiment d'origine au sein du Compartiment absorbant peut avoir des conséquences fiscales pour certains actionnaires. Nous invitons les Actionnaires à consulter leurs conseillers professionnels quant aux conséquences de ce Regroupement sur leur situation fiscale personnelle.

B. Modalités du Regroupement

À la Date d'effet du Regroupement, les actifs et passifs affectés aux Catégories d'actions ETF transférées seront transférés au Compartiment absorbant et les actionnaires du Compartiment d'origine qui n'ont pas demandé le rachat de leurs **Catégories d'actions ETF transférées** conformément au présent paragraphe B. recevront automatiquement des actions nominatives des Catégories d'actions pertinentes du Compartiment absorbant. À compter de cette date, ces actionnaires acquerront des droits en tant qu'actionnaires du Compartiment absorbant et participeront donc à toute augmentation ou diminution de la valeur liquidative du Compartiment absorbant.

L'OPCVM d'origine demandera à un réviseur d'entreprises agréé de valider les critères adoptés pour l'évaluation des actifs et passifs du Compartiment d'origine, du Compartiment absorbant et des Catégories d'actions ETF transférées à la date de calcul de la parité d'échange. Le réviseur d'entreprises nommé est PricewaterhouseCoopers, Société coopérative. Un exemplaire du rapport du réviseur d'entreprises agréé sera mis gratuitement à la disposition des actionnaires des Catégories d'actions transférées et de la Commission de Surveillance du Secteur Financier sur demande.

Étant donné que l'opération proposée consiste à regrouper les Catégories d'actions, le réviseur d'entreprises nommé s'assurera également que les actionnaires restant dans le Compartiment

d'origine ne subiront aucun effet préjudiciable résultant de l'apport des Catégories d'actions ETF transférées dans le Compartiment absorbant et que l'allocation des actifs et passifs affectés aux Catégories d'actions ETF transférées est équitable.

Le rapport d'échange du Regroupement sera calculé à la Date d'effet du Regroupement en divisant la valeur liquidative de la catégorie d'actions pertinente des Catégories d'actions ETF transférées à la Date de la dernière évaluation (telle que définie à l'Annexe III) par la valeur liquidative de la catégorie d'actions correspondante du Compartiment absorbant.

Tout revenu couru des Catégories d'actions ETF transférées sera inclus dans la valeur liquidative finale des Catégories d'actions ETF transférées et comptabilisé dans la valeur liquidative de la catégorie d'actions pertinente du Compartiment absorbant après la Date d'effet du Regroupement.

L'Annexe II au présent avis fournit une comparaison détaillée des caractéristiques des Catégories d'actions ETF transférées et des Catégories d'actions correspondantes du Compartiment absorbant, que les actionnaires sont invités à lire attentivement.

Le coût du Regroupement sera entièrement supporté par la société de gestion du Compartiment absorbant.

Afin d'optimiser la mise en œuvre opérationnelle du Regroupement, aucun ordre de souscription, de conversion et/ou de rachat portant sur des actions du Compartiment d'origine sur le marché primaire ne sera accepté après la « Date limite » (telle que définie à l'Annexe III). Les ordres reçus sur le marché primaire après la Date limite seront rejetés.

Le Compartiment absorbant sera lancé par effet du Regroupement. Aucune action du Compartiment absorbant ne sera émise avant la Date d'effet du Regroupement. Toute demande de souscription, de conversion ou de rachat sur le marché primaire reçue par l'OPCVM absorbant, la société de gestion de l'OPCVM absorbant, l'Agent distributeur, l'Agent payeur ou l'Agent d'information avant l'heure limite applicable à la Date d'effet du Regroupement sera traitée le premier Jour ouvrable suivant.

Les Actionnaires des Catégories d'actions ETF transférées qui ne sont pas d'accord avec les modalités de ce Regroupement ont le droit de faire racheter leurs actions à tout moment sans frais (hors commissions de rachat facturées par le Compartiment d'origine pour couvrir les commissions de désinvestissement et hors commissions acquises par le Compartiment d'origine afin d'éviter la dilution de l'investissement des actionnaires) à compter de la date du présent avis, jusqu'à la « **Date limite** » fixée à l'Annexe III.

Toutefois, pour les Catégories d'actions UCITS ETF, la passation d'un ordre sur le marché secondaire entraînera des coûts qui ne relèvent pas de la société de gestion du Compartiment d'origine. Veuillez noter que les actions achetées sur le Marché secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement au Compartiment d'origine. Par conséquent, les investisseurs opérant sur le marché secondaire peuvent encourir des commissions d'intermédiation et/ou de courtage et/ou de transaction sur leurs opérations, qui ne relèvent pas de la société de gestion du Compartiment d'origine. Ces investisseurs négocieront également à un prix qui reflète l'existence d'un écart acheteur-vendeur. Ces investisseurs sont invités à contacter leur courtier habituel pour de plus amples informations sur les frais de courtage qui peuvent s'appliquer à eux et sur les écarts acheteur-vendeur qu'ils sont susceptibles d'encourir.

Un tel rachat serait soumis aux règles ordinaires d'imposition applicables aux plus-values de cessions de valeurs mobilières.

Le Regroupement s'appliquera à tous les actionnaires des Catégories d'actions ETF transférées qui n'ont pas exercé leur droit de demande de rachat de leurs actions dans le délai indiqué précédemment.

C. Documentation

Les documents suivants sont mis gratuitement à la disposition des Actionnaires au siège social de l'OPCVM absorbant pendant les heures de bureau normales au siège social de la société de gestion du Compartiment d'origine :

- les modalités du Regroupement ;
 - le dernier prospectus et DIC du Compartiment d'origine et du Compartiment absorbant ;
 - une copie du rapport du Regroupement préparé par le réviseur d'entreprises ;
 - une copie de la déclaration relative au Regroupement émise par le dépositaire de chacun des Compartiments d'origine et du Compartiment absorbant.
-

ANNEXE I

Principales différences et similitudes entre le Compartiment d'origine et le Compartiment absorbant

Le tableau suivant dresse les caractéristiques et différences principales qui existent entre les Compartiments d'origine et absorbant. L'Annexe II fournit une comparaison des caractéristiques de la/des catégorie(s) d'actions ETF transférée(s) du Compartiment d'origine et de la/des catégorie(s) d'actions absorbante(s) correspondante(s) du Compartiment absorbant.

Sauf indication contraire, les termes utilisés dans le présent document ont la même signification que dans le prospectus de l'OPCVM d'origine ou de l'OPCVM absorbant.

Les informations dans les deux colonnes sont les mêmes pour les deux compartiments.

	Catégories d'actions ETF transférées	Compartiment absorbant
Dénomination du Compartiment	Amundi MSCI World ESG Leaders Select	Amundi MSCI World ESG Leaders UCITS ETF
Dénomination et forme juridique de l'OPCVM	Amundi Index Solutions Société d'investissement à capital variable	Amundi ETF ICAV Organisme irlandais de gestion collective d'actifs
État membre d'origine de l'OPCVM	Luxembourg	Irlande
Autorité de tutelle de l'OPCVM	Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »)	Banque centrale d'Irlande (« BCI »)
Société de Gestion	Amundi Luxembourg S.A.	Amundi Ireland Limited
Gestionnaire de placements	Amundi Asset Management S.A.S.	
Devise de référence du Compartiment	USD	
Objectif d'investissement	Le Compartiment d'origine vise à reproduire la performance de l'Indice MSCI World ESG Leaders Select 5% Issuer Capped et à minimiser l'erreur de suivi entre la valeur liquidative du Compartiment d'origine et la performance de l'Indice. Le Compartiment d'origine vise à atteindre un niveau d'erreur de	L'objectif est de répliquer la performance de l'Indice. Dans des conditions normales de marché, il est prévu que le Compartiment reproduise la performance de l'Indice avec une erreur de suivi pouvant aller jusqu'à 1 %.

	suivi du Compartiment d'origine et de son indice qui ne dépassera normalement pas 1 %.	
Processus de gestion	L'exposition à l'Indice sera obtenue par le biais d'une Réplication directe, principalement en procédant à des investissements directs dans des valeurs mobilières et/ou d'autres actifs éligibles représentatifs des composantes de l'Indice dans des proportions extrêmement proches de leur proportion au sein de l'indice.	Le Compartiment absorbant est géré selon une approche passive et l'exposition à l'Indice sera obtenue par le biais d'une réplication directe, principalement en investissant directement dans des valeurs mobilières et/ou d'autres actifs éligibles décrits plus en détail ci-dessous et représentant les composantes de l'Indice dans une proportion extrêmement proche de leur proportion dans l'Indice, comme décrit plus en détail à la section « Méthodes de réplication pour les compartiments gérés passivement » de ce Prospectus. À l'exception des investissements autorisés dans des options de gré à gré, des instruments financiers dérivés sur swaps (décrits plus en détail à la section « Techniques et instruments ayant pour objet des titres et instruments dérivés ») et des liquidités, le Compartiment absorbant investira dans des actions et des Instruments liés à des actions cotés et négociés sur des Marchés réglementés.
Indice de référence	MSCI World ESG Leaders Select 5% Issuer Capped	
Description de l'Indice	L'Indice MSCI World ESG Leaders Select 5% Issuer Capped est un indice d'actions basé sur l'Indice MSCI World (l'« Indice parent »), représentatif des titres de grande et moyenne capitalisation du marché américain et émis par des sociétés qui ont la notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) la plus élevée de chaque secteur de l'Indice parent. L'Indice est un indice de rendement total net : les dividendes nets d'impôts payés par les composantes indicielles sont inclus dans le rendement de l'Indice.	L'Indice est un indice d'actions basé sur l'Indice MSCI World (l'« Indice parent »), représentatif des titres de grande et moyenne capitalisation des 23 pays développés et émis par des sociétés qui ont la notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) la plus élevée de chaque secteur de l'Indice parent. L'Indice est un indice de rendement total net^o : les dividendes nets d'impôts payés par les composantes indicielles sont inclus dans le rendement de l'Indice.
Administrateur de l'indice	MSCI	
Exigences de divulgation SFDR applicables	Article 8	

Profil de l'investisseur type	Conçu pour les investisseurs qui comprennent les risques des deux compartiments et prévoient d'investir pendant au moins 5 ans. Les deux compartiments s'adressent aux investisseurs qui : - sont intéressés par une croissance de leur investissement à long terme ; - cherchent à répliquer la performance de l'Indice tout en acceptant les risques et la volatilité qui y sont associés.	
Profil de risque	Les facteurs de risque suivants s'appliquent : Devise, Instruments dérivés, Actions, Réplication d'indice, Fonds d'investissement, Gestion, Marché, Investissement durable, Utilisation de techniques et d'instruments, Liquidité du marché de cotation (Catégorie d'actions ETF), Contrepartie, Liquidité, Opérationnel, Pratiques standard	
Méthode de gestion des risques	Engagement	
ISR	4	
Jour d'opération	Tout jour où Euronext Paris est entièrement ouvert et qui est également un jour ouvrable bancaire aux États-Unis.	Chaque jour de la semaine autre que le Jour de l'An, le Vendredi saint, le Lundi de Pâques, le 1er mai (Jour du Travail), le Jour de Noël et le 26 décembre (ou tout autre jour déterminé au besoin par les Administrateurs sous réserve d'en avoir préalablement informé les Actionnaires). Chaque Jour ouvrable sera un Jour d'opération. Cependant, les Jours ouvrables où le Gestionnaire de placements détermine, à son entière discrétion, qu'en raison de la fermeture des marchés sur lesquels sont cotés ou négociés les investissements du Compartiment absorbant ou de celle des marchés pertinents pour l'Indice, une partie importante de l'Indice ne peut pas être négociée, ne sont pas considérés comme des Jours d'opération. Les jours de l'année en cours qui ne sont pas des Jours d'opération sont annoncés sur https://www.amundi.ie. En cas de besoin, les Administrateurs peuvent décider qu'un ou plusieurs de ces jours seront des Jours d'opération, après en avoir préalablement informé tous les Actionnaires.
Date limite et Jours de transaction	Les demandes reçues et acceptées jusqu'à 14 h 00 HNEC, pendant un Jour ouvrable, seront usuellement traitées à la valeur liquidative du premier jour ouvrable qui suit, qui est également un jour ouvrable bancaire sur le marché américain.	Heure limite d'opération 17 h 00 HNEC le Jour ouvrable précédant le Jour d'opération pertinent. Chaque Jour ouvrable sera un Jour d'opération.
Commissions de rachat/souscription	Jusqu'à 3 % (rachat et souscription).	Le marché primaire est le marché sur lequel les Actions sont émises et/ou rachetées par le Compartiment absorbant. Le

	Les commissions de rachat/souscription ne s'appliqueront que lorsque les actions sont souscrites ou rachetées directement auprès du Compartiment d'origine et ne s'appliqueront pas lorsque les investisseurs achèteront ou vendront ces actions en bourse. Les investisseurs qui négocient en bourse paieront des commissions prélevées par leurs intermédiaires. Ces commissions peuvent être obtenues auprès des intermédiaires.	marché primaire concerne uniquement les Participants autorisés de ces catégories du Compartiment absorbant. Le marché secondaire est le marché sur lequel les actions peuvent être achetées et/ou vendues directement sur les bourses concernées. Le Compartiment absorbant ne facturera directement aucuns frais d'achat ou de vente liés à l'achat ou à la vente des catégories sur les bourses où elles sont cotées. Toutefois, les intermédiaires de marché, les bourses ou les agents payeurs peuvent facturer des commissions de courtier ou d'autres types de commissions. Le Compartiment absorbant ne reçoit pas ces commissions et n'a aucun contrôle dessus.
PEA	Non éligible	
Fiscalité allemande	Au moins 60 % de la valeur liquidative du Compartiment d'origine est continuellement investie dans des actions cotées en bourse ou négociées sur un marché organisé.	Comme défini dans la GITA, le Compartiment absorbant est conçu pour répondre aux critères des « fonds d'actions ». Le pourcentage des actifs bruts investis en actions (comme défini par la « InvStG-E ») est de 60 %.
Exercice et rapport	Du 1er octobre au 30 septembre	Du 1er janvier au 31 décembre
Réviseur d'entreprises	PricewaterhouseCoopers, Société coopérative	PricewaterhouseCoopers
Dépositaire	CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg	HSBC Continental Europe
Agent Administratif	CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg	HSBC Securities Services (Irlande) DAC
Agent de registre et de transfert et Agent payeur	CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg	HSBC Securities Services (Irlande) DAC

ANNEXE II
Comparaison des caractéristiques de la/des Catégorie(s) d’actions ETF transférée(s) du Compartiment d’origine
et de la/des Catégorie(s) d’actions correspondante(s) du Compartiment absorbant

Catégories d’actions ETF transférées								Compartiment absorbant							
Catégorie d’actions	ISIN	Devise	Politique de distribution	Couvert ?	Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d’exploitation *	Commission de gestion (max.)**	Commission d’administration (max.)**	Catégorie d’actions	ISIN	Devise	Politique de distribution	Couvert ?	Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d’exploitation *	Commission de gestion (max.)**	Commission d’administration (max.)**
Amundi MSCI World ESG Leaders Select UCITS ETF DR (C)	LU2109787122	USD	Capitalisation	Non	0,18 %	Jusqu’à 0,08 %	0,10 %	Amundi MSCI World ESG Leaders UCITS ETF Acc ¹	IE00016PSX47	USD	Capitalisation	Non	0,18 %	0,08 % maximum	0,10 %

¹ Nouvelle catégorie d’actions

* Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement à la fin du dernier exercice financier (tel que décrit à l’Annexe I) ou, pour une nouvelle catégorie d’actions, estimés sur la base du total des frais prévu

** Les Commissions forfaitaires, de gestion et d’administration, le cas échéant, sont incluses dans les Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement du Compartiment concerné indiqués dans le tableau.

ANNEXE III
Calendrier du Regroupement proposé

Événement	Date
Début de la Période de rachat	31 mai 2023
Date limite des Catégories d'actions ETF transférées	29 juin 2023 à 14h00
Période de blocage du Compartiment d'origine	Du 29 juin 2023 à 14h00 au 6 juillet 2023
Date de la dernière valorisation	06 juillet 2023
Date d'effet du Regroupement*	07 juillet 2023*

*ou à toute date et toute heure ultérieures pouvant être fixées par les Conseils et notifiées par écrit aux actionnaires des Catégories d'actions ETF transférées dans le Compartiment d'origine, à (i) l'approbation du Regroupement par la **CSSF**, (ii) l'accomplissement, le cas échéant, du préavis de trente (30) jours civils et des cinq (5) jours ouvrés supplémentaires mentionnés dans le corps du présent document, et (iii) l'enregistrement du Compartiment absorbant dans toutes les juridictions où les Catégories d'actions ETF transférées sont distribuées ou enregistrées pour être distribuées. Si les conseils d'administration approuvent une Date d'effet du Regroupement ultérieure, ils peuvent également apporter les ajustements consécutifs aux autres éléments de ce calendrier qu'ils jugent appropriés.